



MEMO DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES POUR LES JEUNES DE 16 A 25 ANS

**Pour un accompagnement personnalisé et ponctuel, n'hésitez pas à
contacter la mairie**

Au Poiré sur Velluire au 02.51.31.21 ou A Velluire au 02.51.52.31.04

Nom des élus qui peuvent vous aider dans vos démarches :

DUPAS Laurent, Maire

JAUMIER Chantal
Chargée des Affaires Scolaires

Christine BOBIN
Chargée des Affaires Sociales

AIDE A LA SCOLARITE

PUBLIC	AIDE POSSIBLE	ORGANISME	PERIODE	CRITERE D'ELIGIBILITE
Collégien	Bourse de collège	A voir avec l'établissement scolaire	De septembre à mi-octobre	Selon un barème prise en compte des revenus des parents
Lycéen	Bourse de lycée	A voir avec l'établissement scolaire lors de l'année de 3ème	Mars à juillet	Selon un barème prise en compte des revenus des parents
Etudiant	Bourse de l'enseignement supérieur	CROUS (sur le site internet : messervices.etudiant.gouv.fr)	Dès le 15 janvier de chaque année	Selon les ressources de la famille (barème) et être titulaire d'un bac ou d'un titre admis en équivalence
	Demande de logement et réservation si acceptation	CROUS sur le site « messervices.etudiant.gouv.fr »		
	Aide au logement (APL)	CAF		Ressources du demandeur et des membres du foyer, le montant du loyer, composition du foyer et la localisation du bien
	Fonds de solidarité au logement	Demande à faire auprès d'une assistante sociale (aide départementale)		
	Prêt étudiant (taux selon banque) jusqu'à plus de 50000€ Prêt garanti par l'état est limité en montant 20000€	Demande auprès d'une banque	Remboursement tout de suite ou en différé (franchise partielle ou totale)	Justifier scolarité Pour obtenir le prêt la caution est requise (souvent les parents)

AIDE A LA FORMATION ET A L'APPRENTISSAGE

PUBLIC	AIDE POSSIBLE	ORGANISME	AUTRE INFORMATION	CRITERE D'ELIGIBILITE
Jeunes de – 25 ans	Aide mobili-jeune (apprenti dans une entreprise du secteur privé)	Réseau ACTION LOGEMENT pour notre région NANTES	Prise en charge d'une partie du loyer acquitté par le jeune. Subvention entre 10 et 100 € par mois- plafonné à 1100€	Dépend du salaire touché par l'alternant
	Aide au logement (APL)	CAF	Peut-être cumulée avec l'aide Mobili-jeune	Ressources du demandeur et des membres du foyer, le montant du loyer, composition du foyer et la localisation du bien
	Aide Régionale aux apprentis (frais de transport, hébergement et restauration)	Site de la Région à consulter (pass apprenti et fonds social apprenti régional)	Accompagnement financier	

AIDE AUX JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI

1- Mission Locale du Sud Vendée 47 rue Tiraqueau 85200 FONTENAY LE COMTE - Tél : 02.51.51.17.57.

La Mission locale a une mission de Service Public. Elle a pour objectifs : l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans.

- Une structure à votre service, pour trouver toutes les réponses à vos questions.
- Un lieu pour s'informer
- **Un accompagnement professionnel et social pour vous :**
 - **aider dans votre recherche d'emploi**
 - **conseiller sur votre orientation vers une formation ou vers un métier**
 - **aider dans les démarches de la vie quotidienne (santé, logement, mobilité : aide pour le permis de conduire, justice, accès à la culture, aux sports et aux loisirs)**

2- France TRAVAIL – 3 rue de l'Ouillette 85200 Fontenay-le-Comte – Tél : 3949

Le Pôle emploi est le service public de l'emploi en France.

Son rôle : D'une part, accompagner vers le retour à l'emploi et d'autre part, indemniser les demandeurs d'emploi

Sa mission est d'accueillir, informer, orienter et d'accompagner les demandeurs d'emploi. Il a également pour mission d'indemniser les demandeurs d'emploi.

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

PUBLIC CONCERNE	ORGANISME	TYPE D'AIDE	CONDITIONS D'ELIGIBILITE
Apprentis + 18 ans	CRIJ Pays de Loire (Centre Régional Information Jeunesse) : association loi 1901	l'Etat français soutient les apprentis dans le passage du permis de conduire grâce à une aide de 500€. L'âge maximum d'inscription en apprentissage étant également revu à la hausse (30 ans au lieu de 26), cette aide est accessible aux apprentis âgés de 18 à 30 ans. Le montant de l'aide est de 500 euros pour tous (quel que soit le coût du permis).L'aide ne sera accordée qu'une fois par apprenti. Il est possible de cumuler l'aide de 500 euros avec d'autres aides, même les prestations familiales	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir au moins 18 ans • Être inscrit en apprentissage • S'inscrire dans une auto-école pour obtenir le permis B • Pas de condition de ressources • Pas besoin de justifier de la nécessité du permis dans le cadre de l'apprentissage ou autre
Demandeurs d'emploi de + 18 ans	France Travail	Prise en charge totale ou partielle, 1200€ maximum, versée en 3 fois sur justificatifs à l'auto-école.	demandeurs d'emploi de + de 18 ans ayant au moins six mois de chômage en continue et dont l'absence de permis est un frein au retour à l'emploi.
Le permis à 1 euro par jour	Auto-école partenaire L'état prend en charge les intérêts	C'est une aide sous forme de prêt (intérêts sont pris en charge par l'Etat) pour les 15-25 ans.	<ul style="list-style-type: none"> - choisir une auto-école partenaire du dispositif - remettre le devis du centre de formation à un établissement bancaire partenaire de l'opération - rembourser 30€ par mois (soit 1€/jour) l'emprunt (600 €, 800 €, 1000 € ou 1200 €) à un taux 0% sur une période de 3 ans.
Le Service National Universel (SNU)		Gratuité préparation code (remboursement 1 ^{er} passage du code)	
Fonds d'Aide aux jeunes (FAJ)	Mission Locale		Jeunes avec difficultés sociales et professionnelles

AIDES AUX TRANSPORTS

PUBLIC CONCERNE	ORGANISME	TYPE D'AIDE	CONDITIONS D'ELIGIBILITE
Jeunes 12-27 ans	SNCF	Carte avantage	<ul style="list-style-type: none"> • Voir offre
Jeunes 16 – 27 ans	SNCF	Abonnement TGV	<ul style="list-style-type: none"> • Justifier de la scolarité ou de l'emploi
Boursier étude supérieur		<p>Aide à la mobilité en master</p> <p>La demande doit être déposée par voie électronique sur le portail www.etudiant.gouv.fr : messervices.etudiant.gouv.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire d'un diplôme national de licence. • Être inscrit en première année du diplôme national de master l'année universitaire qui suit l'obtention de la licence. • Être inscrit en première année du diplôme national de master dans une région académique différente de celle dans laquelle le DNL a été obtenu. • Bénéficier d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux ou d'une allocation annuelle accordée dans le cadre du dispositif des aides spécifiques versées par le ministère ou les établissements publics qui en relèvent.

AIDE A LA SANTE

		CONDITIONS D'ELIGIBILITE
La C .S.S. (Complémentaire Santé Solidaire)	Elle donne droit à la prise en charge gratuite de la part complémentaire de vos dépenses de santé (y compris à l'hôpital). Vos dépenses de santé sont donc prises en charge à hauteur de 100 % des tarifs de la sécurité sociale. De plus, la CCS inclut des forfaits de prise en charge pour vos soins dentaires, vos lunettes, vos prothèses auditives... Concrètement, pour faciliter votre accès aux soins, vous ne payez pas directement vos dépenses de santé. Il s'agit de la dispense d'avance des frais.	- Résider en France de manière régulière et de manière stable - Avoir des ressources inférieures à un plafond Pour une seule personne dans le foyer, le plafond à ne pas dépasser est de 9 719 €, pour deux personnes le montant est de 14 578 €
La C.S.S. avec participation	Avoir de faibles ressources, qui dépassent néanmoins le plafond de la C.C.S. La participation est de 8€ pour la tranche d'âge jusqu'à 29 ans	Pour une seule personne dans le foyer, le plafond à ne pas dépasser est de 13 120 €, pour deux personnes le montant est de 19 680 €

AUTRES DISPOSITIFS

Le PASS CULTURE : destiné à renforcer les pratiques culturelles en individuelle : Ce dispositif concerne les jeunes de 15 à 18 ans. C'est une aide pour un accès à la culture : 15 à 16 ans 20€, 16-17 ans 30 €, 300 € pour les jeunes de 18 ans pendant 24 mois

Le recensement citoyen : Tout français âgé de **16 ans** doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie (ou auprès de son Consulat, lorsqu'il réside à l'étranger) en vue de participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Il permet d'obtenir l'attestation de **recensement** nécessaire pour passer le baccalauréat, le permis de conduire ou d'autres examens et concours publics.

La Journée de Défense et Citoyenneté : Vous recevez entre la date de votre recensement et celle de votre 18^e anniversaire (ou dans les 3 mois qui suivent votre recensement, si vous devenez Français entre 18 et 25 ans) une convocation écrite vous indiquant la date de votre participation à la JDC.

Le parrainage : Association Suzanne Parraine 71 bd Aristide Briand Porte D 028 85000 LA ROCHE SUR YON – Tél. 06.76.06.95.29 – ouvert aux jeunes de 18 à 25 ans : le parrainage favorise la transmission de savoir-être et de savoir-faire par le partage et la découverte d'expériences de vie nouvelles. Il s'inscrit dans une démarche de soutien à la parentalité notamment en lien avec la protection de l'enfance. Il facilite pour l'adolescent, le jeune le passage vers la société civile sans suppléer les parents, sans se substituer aux professionnels.

RECOMMANDATIONS :

- **Identité Numérique de la Poste** : permet de s'identifier sur tous les sites administratifs avec une seule identité (connexion). Il est conseillé de créer ce compte

France Services peut vous aider pour toutes vos démarches administratives
Permanence le Mardi et le Jeudi de 9h à 12h
A la Mairie de Velluire